

NTURO Antoine
et

Usumbura, le 17 janvier 1957.

NTABANA Jean Berchmans
RUHENGERI



Monsieur le Secrétaire Provincial

à

U S U M B U R A

Monsieur le Secrétaire Provincial,

Nous soussignés NTURO Antoine et NTABANA Jean Berchmans, avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous autoriser le retrait de notre compte d'épargne dans la Caisse d'Epargne. Nous avons été licenciés du Service Vétérinaire en Territoire de Ruhengeri (Ruanda) et sommes dans la misère suite au manque d'argent pour soutenir notre famille. Nturo je me trouve ici à Usumbura, et je pourrai prendre l'argent de mon fils Ntabana Jean Berchmans resté à Ruhengeri seulement nous n'avons pas le numéro de la Caisse d'Epargne, notre attestation ayant été brûlée dans la maison et le Commissaire de Police de Ruhengeri est au courant de l'accident.

Je pense que la Caisse d'Epargne a nos livrets pour cela il suffira de chercher nos noms.

En vous remerciant d'avance veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Provincial, l'assurance de notre considération très distinguée.

NTURO Antoine,
Sé/: NTURO Antoine.-

NTABANA Jean Berchmans
Sé/: NTABANA Jean Berchmans.-

A 1-13/02

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RURENGERI

Ruhengeri le 7/2/57

Kuli NTORO, umusozi Jaba, chefferie Rwankeri,
sous-chef NZAMUYE, utegetswe, kuza kunyitaba, kuwa gata-
ndatu tarki 9-2-1957, mugitondo, ntuzagire, ikikubuza.

L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT,
J. DUCENE,